Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260558-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
22/05/2026
Affichée le 22/05/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi vingt-huit mai à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
02/06/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. CÔTE Arnaud, M. NOUHAUD Cyril, Mme GUILLOT Annabelle, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BOUGOUIN Vanessa, M. JUHEL Arnaud, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. LEGAVRE Jean-Luc

Monsieur LOISEAU Frédéric a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

2026.05.58) DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : ASSOCIATION SAINT MARC ENSEMBLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention complémentaire de l'association SAINT MARC ENSEMBLE pour l'année 2026 en raison de l'organisation du feu d'artifice annuel et du coût important de celui-ci.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été attribué une subvention annuelle à cette association d'un montant de 500 € pour son fonctionnement.
Par délibération N° 2026.03.07 du 9 mars 2026, une subvention de 1800 € a été attribuée comprenant la subvention pour le fonctionnement de 500 € et une subvention exceptionnelle pour le feu d'artifice de 1 300 €.
Cependant, le coût du feu d'artifice est de 3 500 €.
Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire à cette association d'un montant de 1 700 € pour les frais du feu d'artifice.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260558-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'association SAINT MARC ENSEMBLE St Marc le Blanc d'un montant de 1700 € pour l'année 2026, ce qui portera la subvention totale pour le feu d'artifice à 3 000 €,
Indique que si le feu d'artifice n'a pas lieu, cette subvention ne sera pas versée.
Cette dépense sera payée à l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 2 juin 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Recto/verso